

## Conseil de Paris

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023**

### **AMENDEMENT**

**rattaché à la délibération 2023 PEC 1**

**Relatif à la sensibilisation aux incivilités liées à la présence d'animaux domestiques dans l'espace public**

**Présenté par Franck MARGAIN, Véronique BALDINI, Samia BADAT-KARAM, René-François BERNARD, Anne BIRABEN, Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Anne-Claire TYSSANDIER et les élus du groupe Changer Paris**

Vu la proposition de délibération 2023 PEC 1 intitulée « La condition animale à Paris » ;

Considérant que dans les espaces verts et sur les trottoirs, le réflexe de ramasser des déjections canines n'est pas encore suffisamment acquis par certains propriétaires de chiens malgré les amendes appliquées à ces incivilités ;

Considérant l'impact sanitaire et environnemental de la présence de déjections canines dans l'espace public ;

Considérant les devoirs du propriétaire envers l'animal et les obligations qu'il a vis-à-vis de la société pour favoriser une cohabitation harmonieuse. Cela passe par la bonne éducation d'un animal et le respect des bonnes pratiques dans l'espace public, notamment en termes de propreté, afin que sa présence soit tolérée par tous et, par voie de conséquence, à renforcer le bien-être animal et améliorer la relation entre les humains et les animaux ;

**Sur proposition de Franck MARGAIN, Véronique BALDINI, Samia BADAT-KARAM, René-François BERNARD, Anne BIRABEN, Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Anne-Claire TYSSANDIER et des élus du groupe Changer Paris,**

**Le projet de délibération 2023 PEC 1 est ainsi amendé :**

**L'article 1 intitulé « Promouvoir et accompagner la relation entre les humains et les animaux à Paris » voit son paragraphe sur l'autocollant « J'ai un animal chez moi » ainsi complété :**

**« La Ville de Paris sensibilise le grand public aux risques d'incivilités liées à la présence des animaux domestiques dans l'espace public, à leurs conséquences et à la responsabilité des propriétaires pour les éviter. »**